Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213500523-20251127-DELIB_2025_55-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

DELIB-2025-55

AVIS DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX SUR LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE VITRÉ EN VUE DE MODERNISER SON SITE

Date de convocation :
21/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents :
Mme BELLOIR Fabienne, Mme COUASNON Maria-Annick, M. PETIT Pascal, M. AOUSTIN Philippe, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. GARDAN Eric, Mme GIEU Catherine, Mme GILLES Sylvie, M. NURY Vincent, Mme RINNERT Pascale, Mme VALLÉE Marina

Etaient excusés (Ayant donné procuration) : M. HÉROGUER Jean-François à M. BOUVET Rémy

Était excusé : M. SIMON Jean-Pierre

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BRETON Claire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu à la mairie de Vitré, du 24 octobre au 25 novembre 2025 à la suite de la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser son site situé à Vitré, au lieu-dit « Les Guichardières » avec notamment la création d'un stockage tampon d'eau de ville de 450 m3 (3 cuves aériennes de 150 m3), pour lisser les pics de demande en eau de ville et sécuriser les débits d'eau sur les poteaux incendie du site, la suppression de l'atelier de réparation de véhicule, le détournement des eaux pluviales extérieures au site, l'ajout de 1 silo supplémentaire de stockage de granulés de polyéthylène à l'est du site, et la mise en place d'une réserve incendie supplémentaire d'un volume de 360 m3 , munie de 3 raccords pour les services de secours au sud du site à côté de la station d'épuration.

Vu l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture d'une enquête publique du 24 octobre au 25 novembre 2025 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser et régulariser son site de Vitré,

Considérant que la commune de Champeaux est concernée par le plan d'épandage du projet,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet avec une interrogation sur la qualité des rejets dans les barrages.

Ainsi délibéré le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire
Fabienne BELLOIR

Le secrétaire de séance
Claire BRETON

MAIRIE DE CHAMPEAUX (35) Ille-et-Vilaine